

LOCATION

Commune déléguée d'Auverse

SALLES DES LOISIRS ou
 3, place de l'église St Germain – Auverse
 Capacité : 50 personnes

SALLE DU CLUB DES ANCIENS
 11, rue des écoles – Auverse
 Capacité : 40 personnes

mairie.auverse@noyant-villages.fr

02.41.82.23.19

locataire :

date de location :

PARTICULIERS ET ENTREPRISES				ASSOCIATIONS					
NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES		NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES			
journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end	journée en semaine		Week-end	
						lucratif (+25%)	non lucratif	lucratif (+25%)	non lucratif
50 €	100 €	100 €	150 €	50 €	gratuit puis 100€	125 €	100 €	188 €	150 €

- Mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :
- Mise à disposition pour le verre de l'amitié (sépultures)

CONDITIONS FINANCIERES

À titre gratuit À titre onéreux Branchement camping-car ou camion frigo 50€

TOTAL LOCATION.....

Cautions : salle de 500 € et 200€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Auverse, commune déléguée de Noyant-Villages,
 le

Claude GAILLARD
 Maire délégué,

Signature du locataire
 (précédée de la mention « lu et approuvé »)



LOCATION

Commune déléguée d'Auverse

CENTRE SOCIO-CULTUREL

5 bis, rue de l'école le Chat perché – Auverse

Capacité : 150 personnes

mairie.auverse@noyant-villages.fr

02.41.82.23.19

locataire :

date de location :

PARTICULIERS ET ENTREPRISES				ASSOCIATIONS					
NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES		NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES			
journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end	journée en semaine		Week-end	
						lucratif (+25%)	non lucratif	lucratif (+25%)	non lucratif
100 €	200€	200€	300€	100€	gratuit puis 200€	250€	200€	375€	300€

- Mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :
- Mise à disposition pour le verre de l'amitié (sépultures)

CONDITIONS FINANCIERES

À titre gratuit À titre onéreux Branchement camping-car ou camion frigo 50€

TOTAL LOCATION.....

Cautions : salle de 500 € et 200€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Auverse, commune déléguée de Noyant-Villages,
le

Claude GAILLARD
Maire délégué,

00

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

